



Date de publication : 15 mars 2016

Auteur(s) : La Presse Canadienne

Support : WEB

Page : S.O.

Registre des armes à feu: des intervenants policiers et de santé publique en accord

Des organisations policières, de santé publique et de défense des victimes ont tenu, mardi, à témoigner leur «appui indéfectible» au projet de loi 64 sur l'immatriculation des armes à feu.

Par voie de communiqué, plusieurs groupes, dont l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ) et l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ), ont rappelé que l'enregistrement des armes non restreintes avait été aboli par le gouvernement fédéral, ce qui signifie que, à l'heure actuelle, elles peuvent être «achetées et transférées sans laisser de trace».

Le projet de loi 64, qui sera examiné en commission parlementaire la semaine prochaine, a pour objectif d'attribuer à chaque arme non restreinte un numéro d'immatriculation, et d'obliger les commerçants à conserver «un tableau de suivi des opérations de leurs armes».

Les associations soulignent que 94 % des armes en circulation au Québec appartiennent à la catégorie des armes non restreintes - cela comprend notamment les carabines de chasse, mais aussi des armes d'assaut.

Le président de l'APP, Pierre Veilleux, estime que ces mesures sont importantes pour éviter que les armes «ne tombent entre les mauvaises mains». Il s'agit d'un outil utile pour les policiers, selon lui, puisqu'ils peuvent mieux gérer les situations en sachant quels individus possèdent des armes.

Le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, Yves Francoeur, croit également qu'il s'agit d'une «composante essentielle» qui aidera ses membres «à défaut de pouvoir compter sur un registre fédéral de toutes les armes».

Louise Soulière, vice-présidente de l'ASPQ indique pour sa part que le projet de loi, axé sur la prévention, aurait des «impacts concrets et positifs sur la santé et la sécurité de la population québécoise».

La coordonnatrice très active du groupe PolySeSouvient, Heidi Rathjen, va plus loin que les autres intervenants en demandant au gouvernement libéral de ne pas tenir de vote libre sur la question, comme le réclamaient certains élus du Parti québécois il y a quelques semaines.

«Le contrôle des armes est une question de sécurité publique, qui peut faire la différence entre la vie et la mort des citoyens. Il n'est pas question ici de »dilemme moral« face à un enjeu obscur», a-t-elle déclaré.